

journee. Il était là hier soir lorsque vous avez commencé à parler. Je tiens à vous féliciter de votre excellent travail. D'ailleurs, à 3 heures, on a parlé de votre performance au journal national de Radio-Canada. Je vous offre mes plus chaleureuses félicitations, vous luttez pour une bonne cause et tous les Canadiens s'en rendent compte.

• (1600)

Au sujet des relations fédérales-provinciales, je vais vous lire quelques citations et j'aimerais ensuite que vous me parliez de leur état actuel. Je ne vous demande pas de me parler longuement du lac Meech. Vous l'avez déjà fait aux petites heures du matin et j'ai trouvé que vous avez fait une mise au point très fouillée et professionnelle. Ce n'est pas de cet aspect des relations fédérales-provinciales que j'aimerais vous entendre parler.

Il s'agit plutôt des affaires financières. J'ai en main un extrait des rapports synoptiques des comptes rendus de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, volume 2, session de 1972. Devinez qui était ministre des Finances du Nouveau-Brunswick en 1972. L'honorable Jean-Maurice Simard. Je vais dire quelque chose de très agréable le concernant, aussi je lui demande de ne pas trop s'exciter. Ce que je vais dire est hautement positif et constructif. J'ai toujours éprouvé du respect pour le sénateur Simard, sauf pendant la période électorale lorsqu'il ne voulait pas rester chez lui à s'occuper de ce qui le regardait. Toutefois, c'est du passé.

Quoi qu'il en soit, nous parlons des relations fédérales-provinciales. Lors de la présentation de son budget, le 5 avril 1972, l'honorable Jean-Maurice Simard, alors ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, a déclaré ceci:

Les douze derniers mois ont été très actifs sur le plan des relations fédérales-provinciales. L'aspect le plus important pour le grand public a sans doute été les discussions fédérales-provinciales sur la réforme de l'impôt sur le revenu.

Nous voilà en plein dans le débat actuel. Il a ajouté:

Deux années après la publication du Livre blanc sur la réforme de l'impôt sur le revenu, le gouvernement fédéral a soumis au Parlement sa législation fiscale révisée, qui fut adoptée fin décembre. Dans le courant de l'année, maintes discussions se sont déroulées entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la nature des changements fiscaux, avec quelques concessions...

Je suppose que dans le passage qui suit le sénateur Simard voulait prendre quelque distance. Il ne voulait pas être perçu comme collaborant à 100 p. 100 avec le gouvernement fédéral—le gouvernement libéral de l'époque à Ottawa, aussi s'est-il contenté d'indiquer:

... étant finalement consenties par Ottawa à la fin de l'automne. Elles comprenaient la modification des modalités d'imposition des coopératives qui étaient envisagées...

Les honorables sénateurs se souviendront que nous avons, de notre côté, présenté un important amendement concernant les coopératives et leur traitement au titre de la TPS, et particulièrement les coopératives de la région atlantique. Je répète:

Elles comprenaient la modification des modalités d'imposition des coopératives qui étaient envisagés, changement sur lequel le Nouveau-Brunswick a fortement insisté vu le rôle important que jouent les coopératives dans notre province.

Bien sûr, le Nouveau-Brunswick a insisté, mais c'étaient les députés libéraux fédéraux de l'époque—des gens comme Herb Breau, Eymard Corbin, Jean-Eudes Dubé et d'autres du Nouveau-Brunswick—qui étaient dans les tranchées, ici à Ottawa, à se battre pour les coopératives.

Des voix: Bravo, bravo!

Le sénateur Corbin: L'honorable Edgar Benson, ministre des Finances—le brave Ben—était un homme qui comprenait bien de quoi était fait notre pays. Il n'avait pas des notions de trame sans couture ou autres inventions. Il savait que le Canada est fait de plusieurs pièces etc. Je n'entrerai pas là-dedans, mais il avait une connaissance instinctive du Canada.

Le sénateur Simard est ravi que je cite ses paroles dans ce débat.

Le sénateur Simard: Oui, mais tenez-vous y.

Le sénateur Corbin: J'essaie. C'est comme la bible, ce n'est pas le genre de texte que l'on peut lire et oublier aussitôt. Il se prête à l'exégèse.

Le sénateur Gigantès: Tout ce que à quoi le sénateur Simard est mêlé est mémorable.

Le sénateur Corbin: L'honorable Jean-Maurice Simard a poursuivi:

Les travaux et les délibérations sur cette question extrêmement complexe ont duré plus que prévu. De ce fait, la province n'a pu adopter sa nouvelle législation fiscale l'automne dernier, comme elle le pensait. Ce point sera abordé au cours de la présente session, si bien que j'attendrai le moment venu pour en dire plus.

Sénateur Gigantès, j'ai lu ce passage pour illustrer l'état des relations fédérales-provinciales telles qu'elles existaient à l'époque, entre un gouvernement conservateur au Nouveau-Brunswick et un gouvernement libéral à Ottawa, par opposition aux relations qui existent aujourd'hui entre Ottawa et toutes les provinces. Nous voyons aujourd'hui les provinces traîner le gouvernement fédéral en justice au sujet de la TPS, chose inouïe à l'époque de brave Ben.

Le sénateur Simard poursuit:

Comme conséquence directe des changements apportés par le gouvernement fédéral à l'impôt sur le revenu, qui comprennent la suppression de la taxe sur les successions et les dons, six provinces sur 10 ont décidé d'introduire leur propre législation sur les droits de succession et la taxe sur les dons. Trois autres provinces ont décidé de maintenir, avec quelques modifications, la législation en la matière qu'elles possèdent déjà. Par suite de ce retrait fédéral et de la décision subséquente des provinces de réintroduire des droits sur les successions de façon individuelle, un travail important a dû être entrepris par les six provinces, avec l'aide technique et les conseils des autorités fédérales.

Là, encore une fois, on voit l'excellente coopération entre le gouvernement central d'Ottawa et le gouvernement provincial. Il poursuit:

Ce fut un exercice intense, unique et complexe de coopération interprovinciale, mais qui a prouvé une fois de plus que notre structure fédérale est capable d'atteindre un haut degré de coopération et d'efficacité.